BILAN PASSERELLE

2025

SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires
Coordination - Orientation - Observatoire

ars Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

CONTEXTE

Nous disposons désormais de huit années de recul sur le nouveau dispositif et ce bilan s'inscrit dans la continuité des précédents réalisés depuis 2018. Le dispositif Hébergement d'Urgence de Droit Commun (HUDC) a évolué vers un nouveau type de dispositif (Passerelle) afin de créer un espace de transition aux situations des personnes ayant des perspectives d'accès au SIAO insertion ou au logement depuis 2018.

Les publics accueillis, l'articulation entre les partenaires et l'objectif même du dispositif Passerelle doivent permettre de faciliter les parcours résidentiels des publics accueillis en demande d'hébergement d'urgence.

Il est important de souligner que le bilan que nous allons vous présenter ci-dessous est principalement centré sur les personnes entrées sur le dispositif Passerelle depuis 2018. En effet, dissocier les personnes entrées avant 2018 dans le cadre de l'HUDC et les personnes entrées après 2018 permet de mieux analyser les attendus du dispositif au regard du cahier des charges.

Après vous avoir présenté dans cette introduction le fonctionnement et l'objectif du dispositif Passerelle, les éléments relatifs à la transition entre l'HUDC et Passerelle ainsi que le parc de logement du dispositif, nous présenterons dans une première partie des éléments relatifs au public hébergé sur le dispositif Passerelle en 2025 (caractéristique du public, présentation de situations de ménages entrées sur le dispositif) et nous nous centrerons sur les parcours dans une seconde partie (durée de séjour, type de sortie, blocages dans le dispositif, plus-value en matière de travail social du dispositif).

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF PASSERELLE 06

TRANSITION ENTRE L'HUDC ET PASSERELLE 07

PARC DE PLACES/LOGEMENTS PASSERELLE 08

LOCALISATION DE L'OFFRE D'HÉBERGEMENT PASSERELLE AU 01/01/2026 09

OCCUPATION DU DISPOSITIF EN 2025 10

1 LES PERSONNES ACCUEILLIES SUR LE DISPOSITIF EN 2025 12

CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI SUR LE DISPOSITIF PASSERELLE EN 2024 13

LA SITUATION D'HÉBERGEMENT AVANT ENTRÉE 15

SOMMAIRE

LA COMPOSITION FAMILIALE 16

L'ÂGE 17

LE RÉFÉRENT SOCIAL 18

PERSPECTIVE DE SORTIE AU MOMENT DE L'ENTRÉE DANS L'HÉBERGEMENT 19

2 LES PARCOURS DES MÉNAGES HÉBERGÉS EN 2025 21

LES SORTIES DU DISPOSITIF 22

LES TYPES DE SORTIES 23

LES DURÉES DE SÉJOURS 25

PERSONNES PRÉSENTES AU 31/12/2025 26

SOMMAIRE

3 LES MÉNAGES EN LISTE D'ATTENTE AU 31/05/2026 28

LES CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES EN LISTE D'ATTENTE 29

4 LES APPORTS ET PLUS-VALUES DU DISPOSITIF 31

LES APPORTS ET PLUS-VALUES DU DISPOSITIF 32

LES FAITS MARQUANTS EN 2025 33

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF PASSERELLE

Ce dispositif, qui répond à L'article L.345-2-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, permet d'offrir une solution temporaire d'accueil (3 mois renouvelable) à des ménages en situation de grande précarité sociale qui sont en attente d'entrer soit dans un dispositif d'insertion adapté à leur situation et leurs besoins (sur une liste d'attente SIAO), soit en logement autonome. Il vise ainsi à limiter les risques d'errance et les risques de précarisation faute d'un accès rapide à un hébergement.

Chaque acteur de la Veille Sociale et chaque référent social a donc la possibilité d'interpeller le SIAO 49 (volet urgence et insertion) afin de signaler un ménage en situation de grande précarité.

Pour s'inscrire dans le dispositif, la présence d'un référent social accompagnant la personne dans ses démarches est nécessaire. Celui-ci doit continuer à être mobilisé autant que de besoin, en lien avec le professionnel de chaque association intervenant sur ce dispositif afin de favoriser la sortie des ménages vers les dispositifs adaptés ou vers le logement autonome.

Pour rappel, le public concerné est le suivant :

- Personnes seules, couples avec ou sans enfant(s), familles monoparentales.
- Les personnes sans domicile ou en hébergement très précaire
- En situation de précarité sociale et dans une situation administrative qui leur permet de rester en France (droit au séjour établi pour un an ou plus)
- Les femmes victimes de violences.

L'absence de ressources financières ne constituant pas un critère d'exclusion du dispositif.

La mise en œuvre du dispositif « Passerelle » repose donc sur une coopération étroite entre les associations gestionnaires (Abri de la Providence, Aide Accueil, AIH et ASEA CAVA) et le SIAO 49 (dans le cadre de l'orientation du volet urgence et de la sortie vers les places d'insertion).

TRANSITION ENTRE L'HUDC ET PASSERELLE

A fin 2017, 51 personnes étaient présentes sur l'HUDC de l'Abri de la Providence et 40 sur celui d'Aide Accueil. Ces personnes étaient entrées dans le cadre des anciens critères du dispositif HUDC et étaient pour beaucoup, présentes depuis plus d'un an et dans des situations administratives complexes. Le nombre de personnes entrées dans le cadre de l'ancien dispositif HUDC (avant le 01 janvier 2018) a diminué d'année en année. L'ensemble des personnes de l'ex-HUDC sont sorties. **Les dernières personnes de l'ex-HUDC sont sorties en 2025.**

A la suite du gel de 7 places à AIH (lié au départ du ménage et le temps d'engager une réflexion sur les perspectives à venir des places au sein de la structure d'hébergement), une place a été réouverte depuis juillet 2025. La capacité théorique du dispositif Passerelle est de 186 places.

Répartition des personnes présentes sur Passerelle au 31 décembre 2025 selon la date d'entrée et la structure

Au 31/12/2025	
	Entrés après 2018
Aide Accueil	102
Abri de la Providence	64
Anjou Insertion Habitat	1
ASEA CAVA	9
TOTAL	**176**

Source : tableau de suivi Passerelle

PARC DE PLACES/LOGEMENTS PASSERELLE

Répartition des places Passerelle financées par année selon la structure

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Aide Accueil	46	46	58	72	105	105	105	105
Abri de la Providence	58	58	70	70	70	70	70	70
Anjou Insertion Habitat	–	–	7	10	10	7	–	1
ASEA CAVA	–	–	3	6	6	6	10	10
TOTAL	**104**	**104**	**138**	**158**	**191**	**188**	**185**	**186**

Source : tableau de suivi Passerelle

Le parc de logement du dispositif Passerelle

Le Parc d'Aide Accueil est composé de 27 logements :
-5 T1
-1 T2
-18 T3
-6 T4

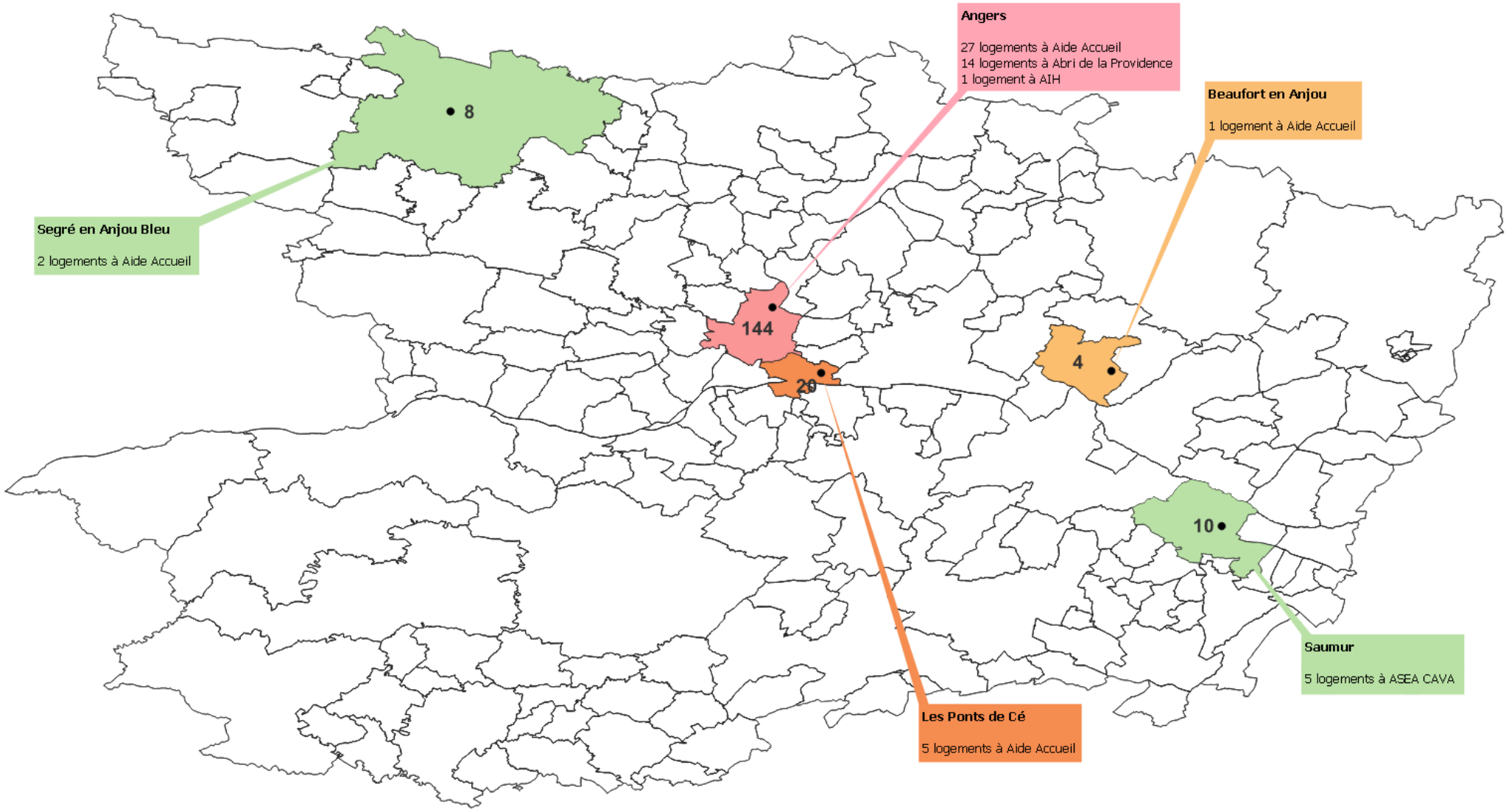
Le Parc de l'Abri de la Providence est composé de 14 logements :
-4 T3
-4 T4
-6 T5

Le Parc de l'ASEA CAVA est composé de 4 logements :
-2 T1
-2 T3
-1 T4

Le Parc d'AIH est composé d'un logement :
-1 T2

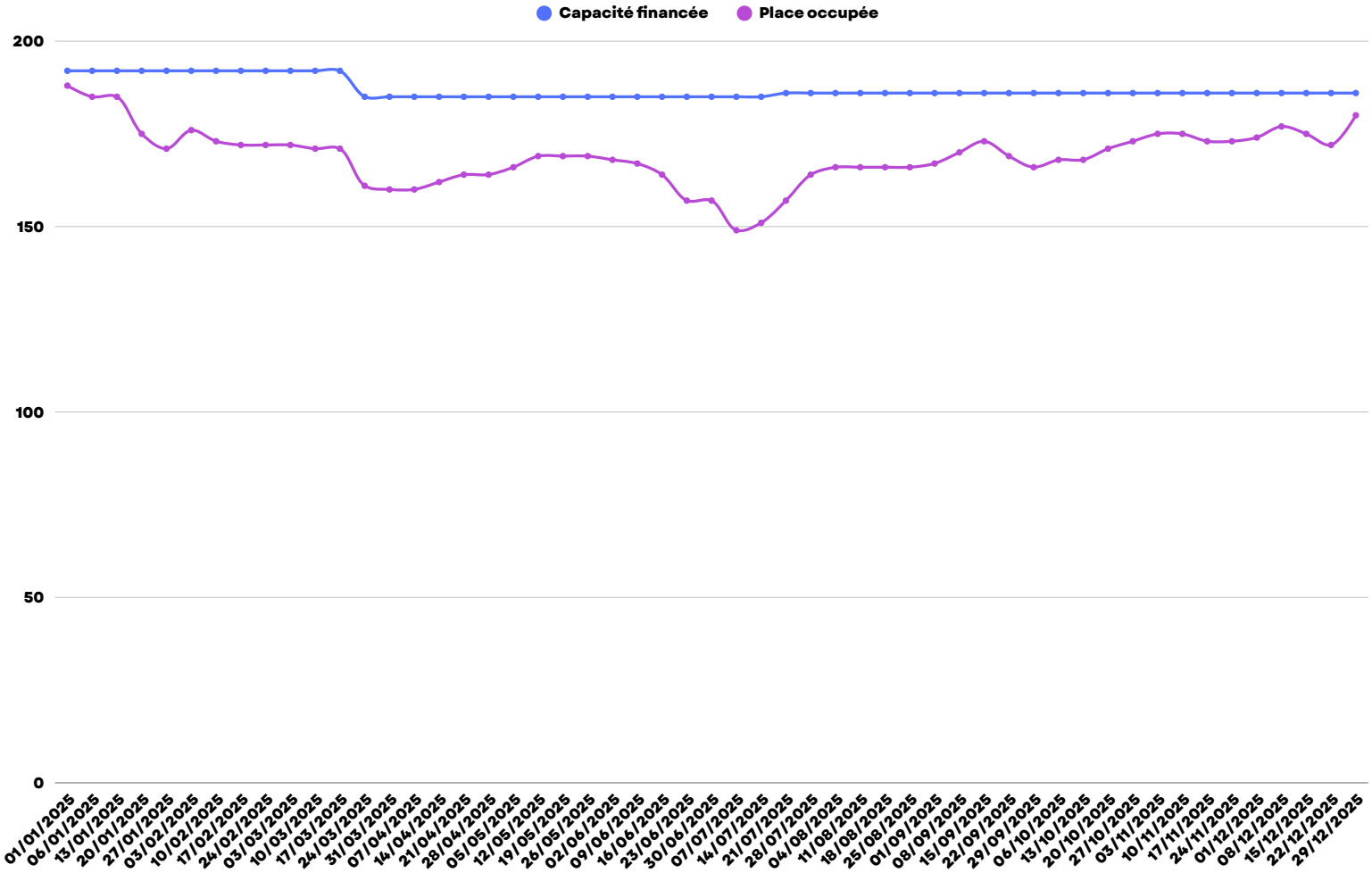
La majorité des logements des quatre structures sont en cohabitation. Cependant, des familles assez nombreuses peuvent occuper un logement entier.

LOCALISATION DE L'OFFRE D'HÉBERGEMENT PASSERELLE AU 01/01/2026



Il s'agit d'une photographie de l'offre au 01/01/2026. La localisation et le nombre de logements peuvent évoluer en cours d'année. L'offre d'hébergement Passerelle est concentrée sur la ville d'Angers

OCCUPATION DU DISPOSITIF EN 2025



Source : tableau de suivi Passerelle

Note de lecture :
Entre la semaine du 17/03/2025 et la semaine du 24/03/2025, le gel de 7 places Passerelle à AIH diminue la capacité financée du dispositif de 192 à 185 places.

Entre la semaine du 14/07/2025 et la semaine du 21/07/2025, le dégel d'une place Passerelle à AIH porte la capacité financée du dispositif de 185 à 186 places.

Sur l'année 2025, le dispositif Passerelle n'a jamais atteint sa pleine capacité.

Le taux d'occupation annuel moyen est de 90%.

Début janvier 2025, le taux d'occupation se situe entre 96% et 98% (le nombre de places oscillent entre 185 et 188 sur les trois premières semaines). Un délai de entre la sortie d'un ménage et l'arrivée d'un autre ménage peut créer une vacance temporaire.

De mi-janvier à mi-octobre 2025, l'occupation du dispositif oscille entre 81% et 92% (moyenne de 166 places occupées pour une capacité financée de 186 places sur cette période). La sous-occupation s'explique par des logements immobilisés pour travaux à la suite de sorties de ménages et la typologie des logements (majoritairement des T3 et T4) qui produisent de nombreuses places vacantes à la sortie d'un ménage à Aide Accueil. Pour l'Abri de la Providence, le taux d'occupation diminue essentiellement pendant la période estivale. La vacance de places immobilisées pour travaux et un temps incompressible entre l'orientation, l'entretien de pré-admission et l'entrée effective (qui peut-être allongé durant la période de congés estivaux).

Le taux d'occupation se redresse de mi-octobre à fin décembre 2025 (passant de 171 places occupées à 180) en se rapprochant de la capacité théorique du dispositif la semaine du 29/12/2025.

La fluctuation du taux d'occupation peut aussi être fonction d'autres facteurs :
-nous observons parfois une complexité d'identifier des personnes correspondant au profil des logements proposés (statut, taille des ménages, cohabitation compliquée, manque d'éléments d'évaluation) et ce malgré un nombre conséquent de personnes hébergées à l'hôtel
-il existe un temps incompressible entre l'orientation, l'entretien de pré admission et l'entrée effective
-la typologie des logements (majoritairement des T3 et T4) produit de nombreuses places vacantes à la sortie d'un ménage.
-la sous-occupation d'un logement : le nombre de personnes au sein du ménage est inférieur à la capacité théorique du logement.

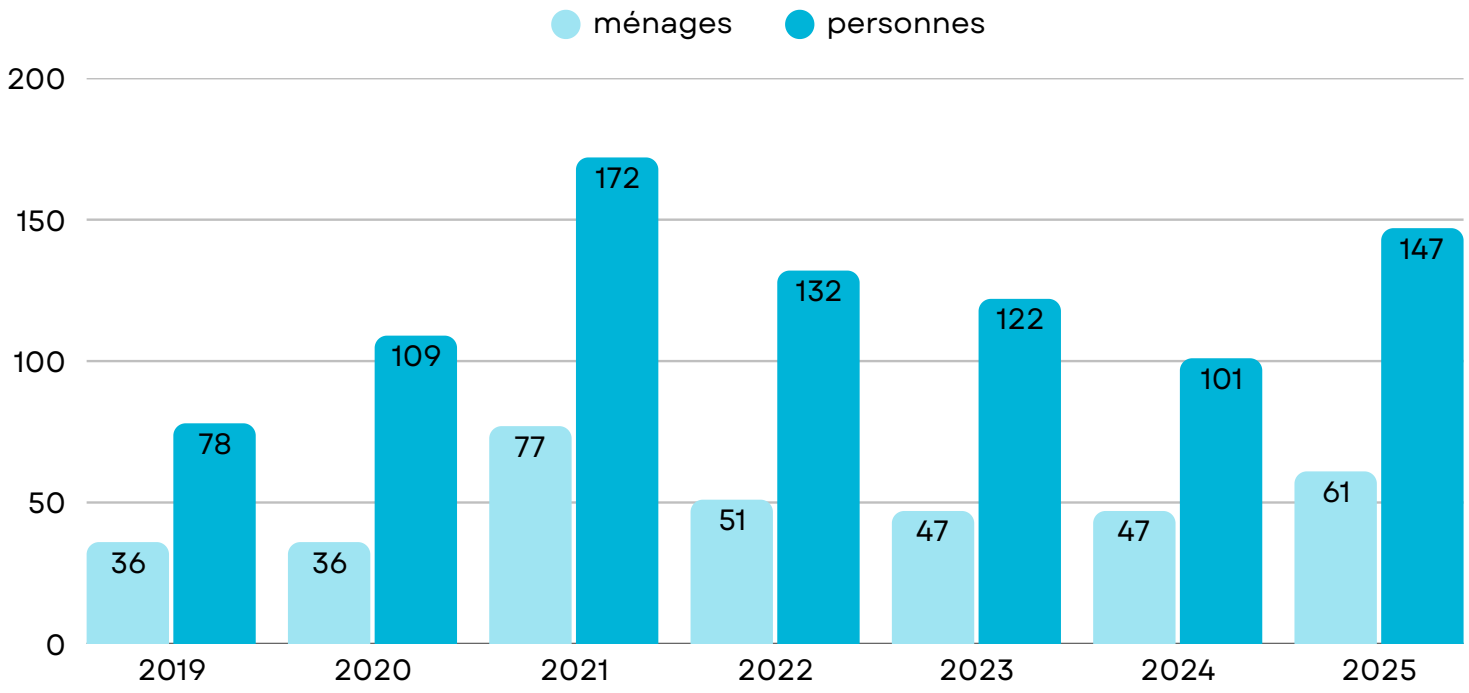
LES PERSONNES ACCUEILLIES SUR LE DISPOSITIF EN 2025

CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI SUR LE DISPOSITIF PASSERELLE EN 2025

En 2025, 61 ménages sont entrés sur le dispositif Passerelle soit 147 personnes. **14 ménages et 46 personnes supplémentaires ont été accueillis sur un an.**

Après une diminution entre 2021 et 2023 et une stabilisation en 2024, le nombre de ménages entré annuellement repart à la hausse. **L'accueil de ménages avec enfant(s) (famille monoparentale et couples ou groupes avec enfant(s) a été plus nombreux en 2025 expliquant l'augmentation des personnes entrées annuellement.**

Evolution du nombre de ménages et personnes entrées sur le dispositif Passerelle



Source : tableau de suivi Passerelle

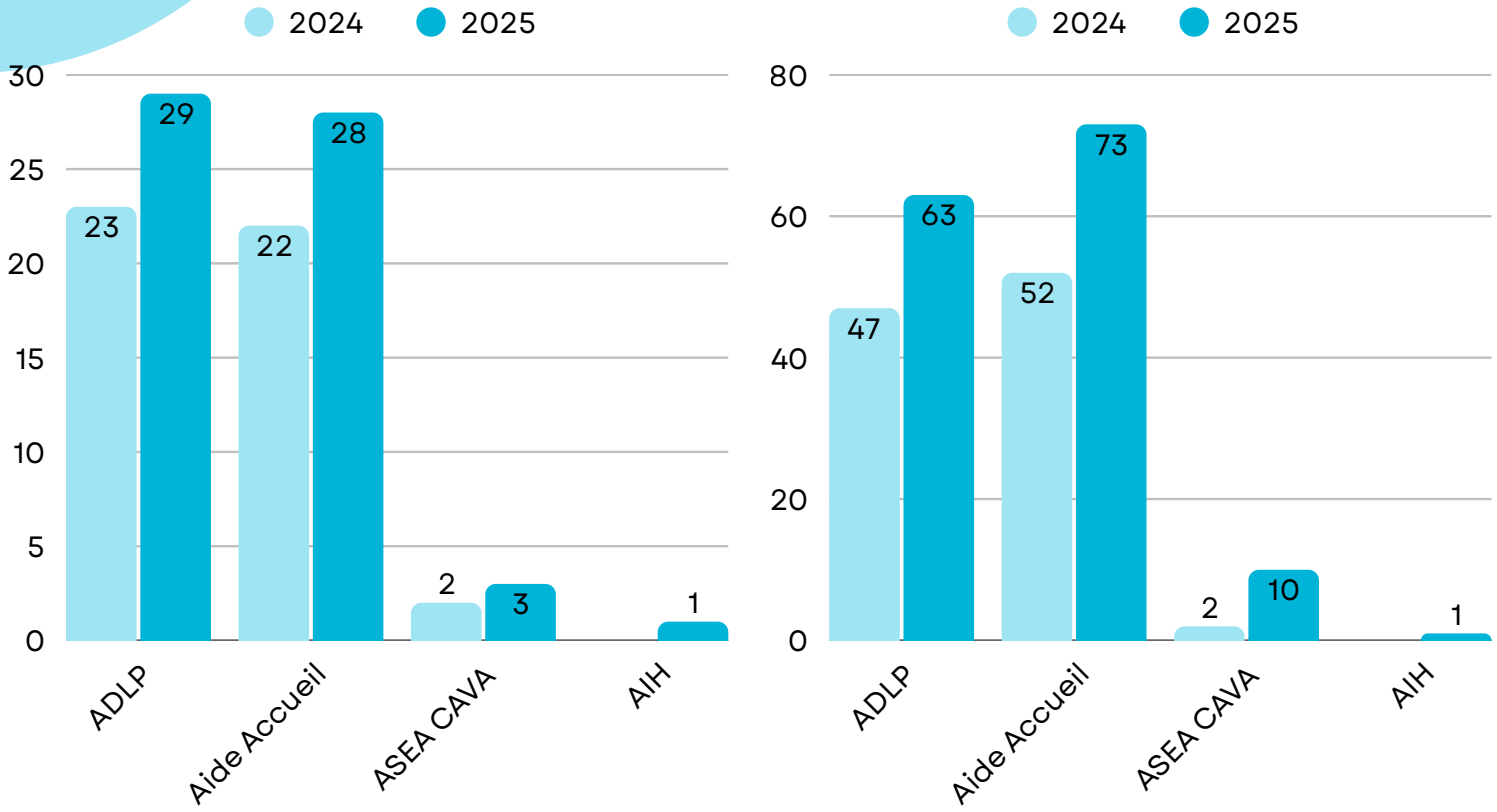
47 ménages (77% de l'ensemble des ménages entrés) entrés sur le dispositif Passerelle en 2025 possèdent une demande d'hébergement d'insertion.

6 ménages entrés sur le dispositif Passerelle en 2025 ont également bénéficié des prestations réalisées par les maraudes du Maine-et-Loire en 2025.

30 ménages entrés en 2025 sur le dispositif Passerelle ont eu un séjour antérieur sur un autre dispositif SIAO en 2025. Le séjour précédent a pu être contiguë ou espacé du séjour sur le dispositif Passerelle. 7 ménages proviennent de la Halte de Nuit, 22 ménages proviennent du dispositif hôtelier et 1 du dispositif IML/SL.

Ces chiffres peuvent être sous-estimés étant donné que l'identité du ménage peut être orthographiée différemment sur l'extraction du SISIAO et le fichier interne de la demande du SIAO 49.

Répartition des ménages et des personnes entrés sur Passerelle en 2025 selon la structure



Source : tableau de suivi Passerelle

Le nombre de ménages entrés sur le dispositif Passerelle progresse par rapport à l'année 2024. **Les ménages entrés sont en hausse sur l'ensemble des structures d'hébergement et plus particulièrement sur ADLP et Aide Accueil avec 6 ménages supplémentaires.**

Le nombre de personnes moyen par ménage quant à lui est en augmentation sur Aide Accueil (2.6 contre 2.2 contre en 2024) et l'ASEA CAVA (3.3 contre 1 en 2024) et l'Abri de la Providence (2.3 contre 1.9 en 2024). **La prise en charge plus nombreuse de familles monoparentale ou couples avec enfant(s) multiplie le nombre de membres d'une même famille. Ce qui explique la hausse du nombre de personne moyen par ménage.**

Pour les trois structures confondues la moyenne est de 2.4 personnes par ménage en 2025.

L'offre de logements proposée sur le dispositif Passerelle est plutôt composée de grands logements (T3, T4 et T5) en adéquation avec des ménages de plusieurs membres. La taille d'un ménage moyen sur le dispositif Passerelle est plus conséquente (2.4 personnes par ménage) que sur l'ensemble des dispositifs d'urgence (2.1 personnes par ménage).

LA SITUATION D'HÉBERGEMENT AVANT ENTRÉE

Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2025 selon le type d'hébergement avant l'entrée et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		AIH		TOTAL	
Hôtel	10	34%	12	43%	2	67%			24	39%
Hébergée chez des tiers	10	34%	6	21%	1	33%			17	28%
Halte de nuit	5	17%	2	7%					7	11%
Rue	3	10%	3	11%					6	10%
Logement			4	14%					4	7%
Dispositif d'insertion	1	3%	1	4%			1	100%	3	5%
TOTAL	**29**	**100%**	**28**	**100%**	**3**	**100%**	**1**	**100%**	**61**	**100%**

Source : tableau de suivi Passerelle

A l'exception de l'année 2023, le premier type d'hébergement avant l'entrée sur le dispositif Passerelle est l'hôtel pour les ménages arrivés en 2025. Les ménages présents dans un hôtel avant l'entrée sur Passerelle est en hausse par rapport à 2024 (24 ménages contre 15 en 2024). **Une partie des places Passerelle peuvent être mobilisées pour décharger le dispositif hôtelier.**

Le dispositif Passerelle répond également à des situations de grande précarité pour des ménages étant soit à la rue/squat, soit sur la halte de nuit (13 ménages contre 14 en 2024).

LA COMPOSITION FAMILIALE

Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2025 selon la composition familiale et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		AIH		TOTAL	
Femme seule	12	41%	5	18%					17	28%
Homme seul	4	14%	7	25%			1	100%	12	20%
Couple sans enfant	1	3%	1	4%	1	33%			3	5%
Femme seule avec enfant(s)	6	21%	7	25%	1	33%			14	23%
Couple avec enfant(s)	6	20%	8	29%	1	33%			15	25%
TOTAL	**29**	**100%**	**28**	**100%**	**3**	**100%**	**1**	**100%**	**61**	**100%**

Source : tableau de suivi Passerelle

Après une diminution continue entre 2021 et 2024, le nombre de ménages avec enfants repart à la hausse (29 ménages contre 15 ménages en 2024, 19 ménages en 2023, 21 ménages en 2022, 36 ménages en 2021).

La présence de familles monoparentales et familles avec enfant(s) progresse (+7 ménages femmes seules avec enfant(s) et +10 ménages couples avec enfant(s)) en 2025.

A l'exception de l'ASEA CAVA, les ménages sans enfants restent la composition familiale la plus représentée sur l'ensemble des structures en 2025 (ménages isolés et couples sans enfant). 17 ménages sur 29 sont sans enfants à l'Abri de la Providence, 13 sur 28 à Aide Accueil et 1 ménage sur 3 est sans enfant à l'ASEA CAVA. Leur nombre reste identique en 2024 et 2025 avec une prédominance de femmes seules.

Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2025 selon l'âge du chef de ménage et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		AIH		TOTAL	
18 à 24 ans	6	21%	7	25%					13	21%
25 à 34 ans	7	24%	9	32%	2	67%			18	30%
35 à 44 ans	9	31%	8	29%	1	33%			18	30%
45 à 59 ans	5	17%	3	11%					8	13%
60 ans et plus	2	7%	1	4%			1	**100%**	4	7%
TOTAL	**29**	**100%**	**28**	**100%**	**3**	**100%**	**1**	**100%**	**61**	**100%**

60% des chefs de ménage sont âgés de 25 à 44 ans avec un écart identique entre les deux tranches (18 ménages âgés de 25 à 34 ans et 18 ménages âgés de 35 à 44 ans). En 2025, les tranches d'âge 18-24 ans (+7 ménages) et 25-34 ans (+3 ménages), 35-44 ans (+6 ménages) et 60 ans et plus (+1 ménage) augmente alors qu'elles diminuent sur les plus de 45-59 ans (-3 ménages) par rapport à 2024.
Le public jeune majeur isolé enregistre la plus forte progression (passage de 2 ménages à 8 ménages entre 2024 et 2025. Cette typologie de public est demandeuse d'hébergement et de logement auprès du 115 et du SIAO Insertion.
La présence d'handicaps physiques et/ou psychiques et de vulnérabilité liée à l'état de santé demande un accompagnement social plus intensif et peut complexifier les perspectives de sorties.

Répartition des personnes entrées sur Passerelle en 2025 selon la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		AIH		TOTAL	
0 à 17 ans	26	41%	33	45%	5	50%			64	44%
18 à 24 ans	8	13%	11	15%					19	13%
25 à 34 ans	10	16%	12	16%	4	40%			26	18%
35 à 44 ans	11	17%	11	15%	1	10%			23	16%
45 à 59 ans	5	8%	5	7%					10	7%
60 ans et plus	3	5%	1	1%			1	100%	5	3%
TOTAL	**63**	**100%**	**73**	**100%**		**100%**	**1**	**100%**	**147**	**100%**

Source : tableau de suivi Passerelle

Un accueil plus important d'un public familial est constaté. Le nombre d'enfants mineurs en famille entré sur le dispositif s'élève à 64 dont 27 enfants de moins de 3 ans. Un nombre en hausse (42 en 2024) avec +7 enfants en comparaison à 2024 à l'Abri de la Providence et +10 enfants en comparaison à 2024 à Aide Accueil et +5 enfants en comparaison à 2024 à ASEA CAVA.

LE DROIT DE SÉJOUR

Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2025 selon le droit de séjour

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
Réfugié	27	59%	27	56%	6	75%	60	59%
Carte de résident	2	4%	6	13%			8	8%
Carte de séjour temporaire	1	2%	1	2%			2	2%
Sans titre de séjour	1	2%					1	1%
Non précisé	15	33%	14	29%	2	25%	31	30%
TOTAL	**46**	**100%**	**48**	**100%**	**8**	**100%**	**102**	**100%**

Source : tableau de suivi Passerelle

Parmi les 147 personnes entrées en 2025, 37 sont françaises et 8 sont de nationalité européenne. Elles ne sont pas présentées sur ce tableau.

La majorité des personnes entrées ont une situation administrative régulière avec une prédominance du statut de réfugié en 2025. La situation administrative régulière au regard du droit de séjour est un critère d'éligibilité du dispositif.

Les non précisés reste un enjeu d'amélioration de la complétude du logiciel SISIAO.

Un accueil plus important d'un public familial est constaté. Le nombre d'enfants mineurs en famille entré sur le dispositif s'élève à 64 dont 27 enfants de moins de 3 ans. Un nombre en hausse (42 en 2024) avec +7 enfants en comparaison à 2024 à l'Abri de la Providence et +10 enfants en comparaison à 2024 à Aide Accueil et +5 enfants en comparaison à 2024 à ASEA CAVA.

LE RÉFÉRENT SOCIAL

Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2025 selon le référent social et la structure au moment de l'entrée

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		AIH		TOTAL	
MDS	12	41%	13	46%	1	33%			26	43%
SAAS	10	34%	3	11%					13	21%
CCAS Angers	4	14%	1	4%			1	100%	6	10%
SIAO 49	1	3%	4	14%					5	8%
Le Rebond Aide Accueil			3	11%					3	5%
Solidarité Femmes			1	4%	1	33%			2	3%
AGIR SOLIHA	1	3%	1	4%					2	4%
CAF	1	3%							1	2%
ATLAS ADLP			1	4%					1	2%
Habitat Solidarité					1	33%			1	2%
AHJDA SLJ			1	4%					1	2%
TOTAL	**29**	**100%**	**28**	**100%**	**3**	**100%**	**1**	**100%**	**61**	**100%**

Source : tableau de suivi Passerelle

Les MDS restent les principales structures référentes sociales des ménages entrés sur Passerelle. Les entrées ont été effectuées principalement via les MDS en 2025 sur Aide Accueil et l'Abri de la Providence. Le SAAS est référent social de 8 ménages supplémentaires (5 ménages en 2024).

La coordination de l'accompagnement social avec les MDS est donc toujours un enjeu majeur pour les gestionnaires Passerelle.

PERSPECTIVE DE SORTIE AU MOMENT DE L'ENTRÉE DANS L'HÉBERGEMENT

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		AIH		TOTAL	
Orientation logement autonome	3	10%	4	14%	1	33%	1	100%	9	15%
Orientation logement autonome avec contingent	2	7%	4	14%					6	10%
Pas de demande SIAO	2	7%	1	4%					3	5%
Dispositifs SIAO insertion	22	76%	19	68%	2	66%			43	70%
ASR	8	28%	6	21%					14	23%
CHRS Insertion	6	21%	6	21%	1	33%			13	21%
IML/SL	5	17%	5	18%	1	33%			11	18%
Résidence sociale	2	7%							2	3%
FJT	1	3%	2	7%					3	5%
TOTAL	**29**	**100%**	**28**	**100%**	**3**	**100%**	**1**	**100%**	**61**	**100%**

Source : tableau de suivi Passerelle

Le dispositif Passerelle peut offrir une solution d'hébergement temporaire aux ménages orientés par le SIAO 49 en attente d'entrée vers de l'hébergement/logement adapté ou en attente de l'attribution d'un logement social. Une proportion importante de ménage possèdent une orientation vers un dispositif SIAO et/ou une demande de logement sociale en cours.

Parmi les 43 ménages orientés sur un dispositif d'insertion, 32 ont également une demande de logement social en cours.

Depuis huit ans, la majorité des ménages (70% soit 43 ménages), entrés sur le dispositif Passerelle ont une orientation SIAO en cours au moment de l'entrée (74% soit 35 ménages en 2024, 66% soit 31 ménages en 2023, 76% soit 39 ménages en 2022, 91% soit 53 ménages en 2021, 67 % soit 24 ménages en 2020, 61% soit 22 ménages en 2019 et 64 % soit 24 ménages en 2018) **avec comme dispositifs principaux en matière d'orientation l'IML/Sous-location, le CHRS Insertion et l'ALT Réfugiés.**

La part des ménages priorisés vers le logement via le contingent préfectoral augmente (21% soit 13 ménages contre 13% soit 6 ménages en 2024) en excluant le contingent préfectoral n°4. Le nombre de ménages ayant une demande de logement social non contingentée augmente (33 ménages contre 25 ménages en 2024).

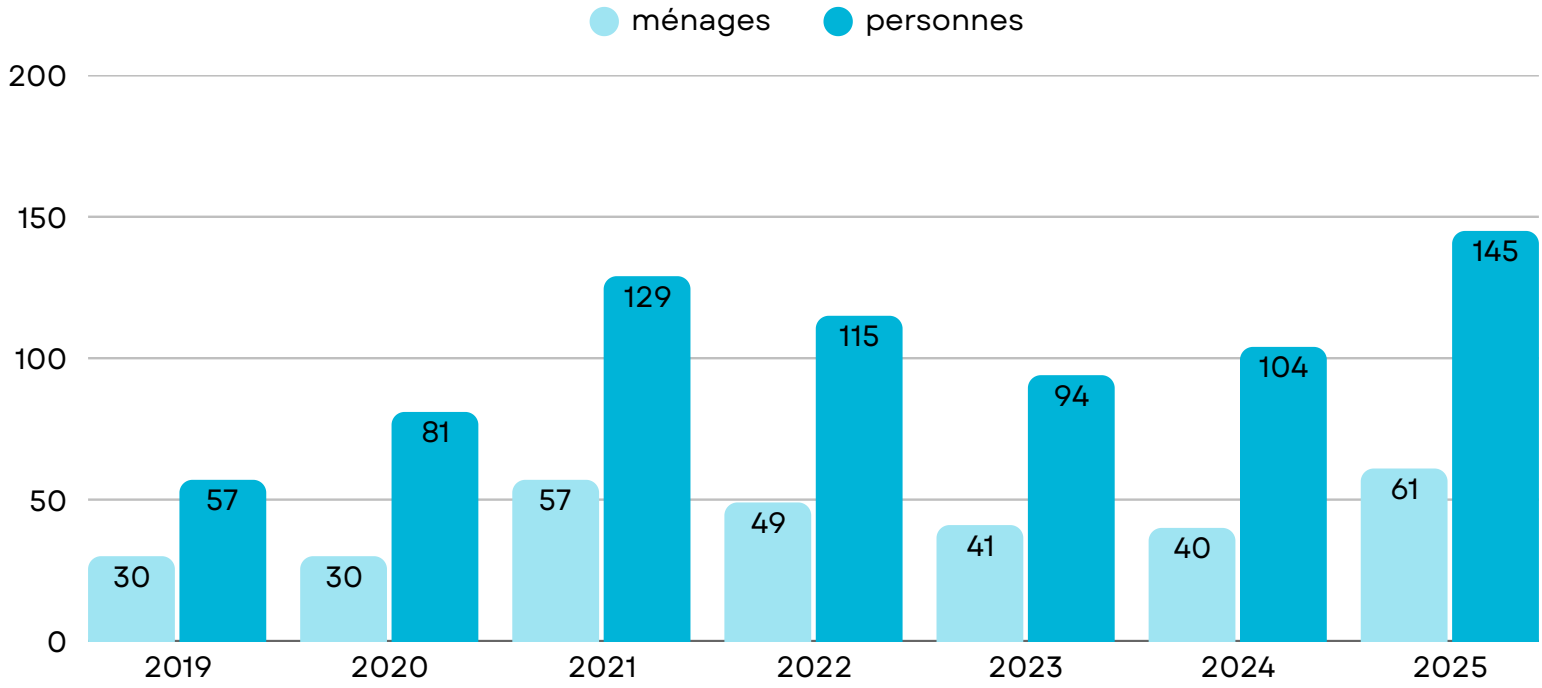
Le poids des ménages sans orientation au moment de l'entrée est similaire sur un an (3 contre 4 ménages en 2024).

LES PARCOURS DES MÉNAGES HÉBERGÉS EN 2025

LES SORTIES DU DISPOSITIF

Pour rappel, ce bilan est centré uniquement sur les personnes entrées sur le dispositif Passerelle depuis 2018 (les personnes entrées avant 2018 dans le cadre de l'HUDC sont donc exclues de ce bilan). **Ainsi, on ne comptabilise pas les ménages sortis en 2025 qui sont entrés avant 2018.**
Cependant à titre informatif, deux ménages entrés sur l'ex-HUDC (avant 2018) sont sortis en 2025.

Evolution du nombre de ménages et personnes sortis sur le dispositif Passerelle



Source : tableau de suivi Passerelle

Après une diminution continue entre 2021 et 2024, le nombre de sorties sur le dispositif Passerelle repart à la hausse.

Parmi les 61 ménages sortis en 2025, 16 sont entrés la même année (soit 26% des ménages). **Depuis plusieurs années, la proportion de ménages entrants et sortants la même année se réduit** (34 ménages sortis en 2021, 18 en 2022, 12 en 2023 et 13 en 2024. **Malgré une légère progression en 2025 (16 ménages), une rotation moins importante du dispositif est constatée.**

Le nombre de personnes sorties en 2025 a été plus important (+41 personnes sur un an). La taille des ménages sortants est équivalente par rapport à 2024 (2.5 personnes par ménage en 2024 contre 2.4 en 2025).

LES TYPES DE SORTIES

Répartition des ménages sortis de Passerelle en 2025 selon le type de sortie et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
Sorties vers un dispositif SIAO Insertion	10	36%	13	45%			23	38%
IML/Sous-location	6	21%	5	18%			11	18%
CHRS Insertion	1	4%	3	10%			4	7%
ALT	1	4%	3	10%			4	7%
Résidence sociale	1	4%					1	2%
Pension de Famille			1	3%			1	2%
FJT			1	3%			1	2%
CHRS Stabilisation	1	4%					1	2%
Sorties vers un logement parc public	7	25%	12	41%	1	25%	20	33%
Hébergée chez un tiers	2	7%	2	7%			4	7%
Exclusion	3	11%					3	5%
Départ volontaire de la personne	2	7%	1	3%			3	5%
EHPAD					1	25%	1	2%
Retour à la rue	1	4%					1	2%
Retour dans le pays d'origine	1	4%					1	2%
Incarcération					1	25%	1	2%
Expulsion	1	4%					1	2%
Non renouvellement du titre de séjour	1	4%					1	2%
Séparation du couple					1	25%	1	2%
Fin de séjour			1	3%			1	2%
TOTAL	**28**	**100%**	**29**	**100%**	**4**	**100%**	**61**	**100%**

En 2025, le principal motif de sortie des ménages Passerelle reste l'accès à un dispositif insertion porté par le SIAO pour la cinquième année consécutive. Ce nombre de sorties est en progression par rapport aux années 2022, 2023 et 2024 (17 sorties en 2022, 2023 et 2024, 25 sorties en 2021, 12 en 2020, 16 en 2019 et 9 en 2018). **Le principal dispositif vers lequel les ménages sortent sont l'IML/Sous-Location** (11 sorties). L'accompagnement social apporté aux ménages accueillis sur le dispositif Passerelle est notamment axé sur la capacité à habiter pour préparer les personnes à accéder à une solution de logement plus autonome.

Les ménages sortis vers un logement autonome est en augmentation en comparaison à l'année 2024 (2 en 2018, 5 en 2019, 14 en 2020, 14 en 2021, 16 en 2022, 11 en 2023 et 12 en 2024). Toutefois ce chiffre remonte à 31 ménages si on comptabilise les 11 ménages qui ont accédés à l'IML/sous-location donc proches du logement autonome.

Le dispositif Passerelle répond pleinement aux attentes initiales et joue son rôle de dispositif de transition puisque 71% des sorties sont positives (vers un dispositif SIAO et vers un logement autonome). Le pourcentage de sorties dites positives est supérieur au taux de sorties dites positives (60%) sur l'ensemble des dispositifs d'insertion en 2025.

LES DURÉES DE SÉJOURS

Répartition des ménages sortis de Passerelle en 2025 selon la durée de séjour et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
0 à 3 mois	1	4%	4	14%	1	25%	6	10%
4 à 6 mois	6	21%	6	21%			12	20%
7 mois à 1 an	7	25%	6	21%			13	21%
Plus d'un an	14	50%	13	45%	3	75%	30	49%
TOTAL	**28**	**100%**	**29**	**100%**	**4**	**100%**	**61**	**100%**

Source : tableau de suivi Passerelle

La durée de séjour médiane des ménages sortis en 2025 est de 362 jours (soit près d'un an). Elle dépasse la durée de prise en charge minimale (3 mois) du dispositif. La part des ménages sortis dans un délai de séjour inférieur à 6 mois diminue en 2025 (40% en 2024 contre 30% en 2025). 72% des ménages ayant séjourné moins de 6 mois ont une sortie positive (9 vers un dispositif SIAO et 4 vers un logement autonome).

Pour les 43 ménages ayant dépassé le délai de 6 mois, on observe 16 sorties vers un logement autonome (public), 14 vers un dispositif SIAO, 3 départ volontaire de la personne, 3 expulsion du dispositif, 2 hébergés chez des tiers, 1 vers un EHPAD, 1 vers une incarcération, 1 retour vers le pays d'origine, 1 retour à la rue et 1 non renouvellement du titre de séjour.

L'allongement de la durée de séjour des ménages peut expliquer une rotation moins importante du dispositif.

MÉNAGES PRÉSENTS AU 31/12/2025

Répartition des ménages présents sur Passerelle au 31-12-2025 selon la durée de séjour et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		AIH		TOTAL	
0 à 6 mois	18	56%	15	44%	1	33%	1	100%	35	50%
7 mois à 1 an	5	16%	4	12%	1	33%			10	14%
1 à 2 ans	4	13%	5	15%	1	33%			10	14%
Plus de 2 ans	5	16%	10	29%					15	21%
TOTAL	**32**	**100%**	**34**	**100%**	**3**	**100%**	**1**		**70**	**100%**

Source : tableau de suivi Passerelle

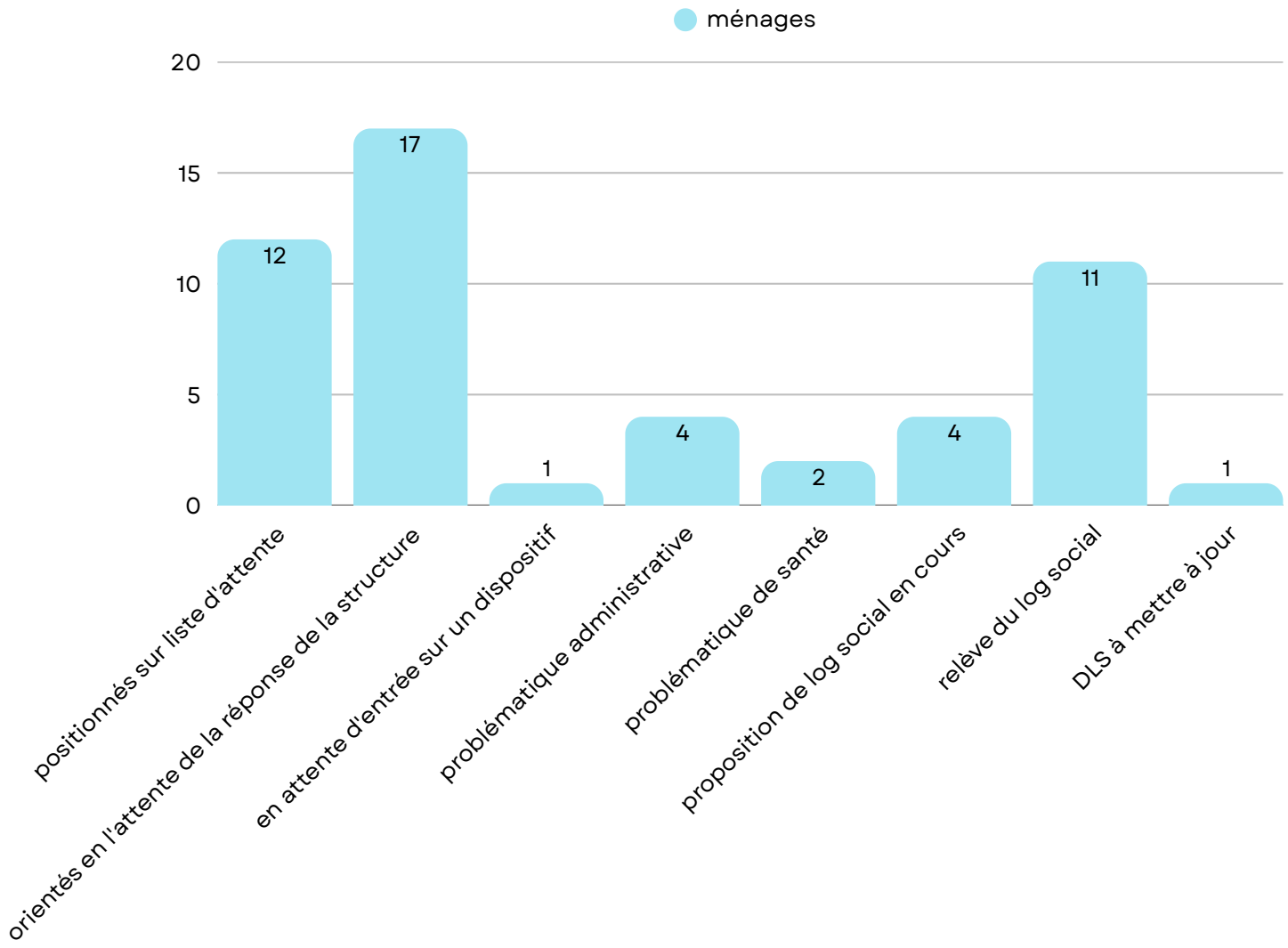
70 ménages étaient présents sur le dispositif Passerelle au 31-12-2025 dont les séjours les plus longs ont commencé en 2020. Un nombre équivalent de ménages en date du 31-12-2024 (72 ménages).

Les personnes présentes totalisent 78 106 nuitées au 31/12/2025 (soit 214 personnes hébergées par nuit sur l'année). La durée de séjour médiane depuis l'entrée du ménage est de 180 jours (soit 6 mois). Une réduction de la durée de séjour médiane au 31/12/2025 est constatée. Les ménages présents depuis moins de 6 mois en date du 31/12/2025 sont plus nombreux (35 ménages) qu'il y a un an (22 ménages).

Parmi les ménages présents depuis plus de 2 ans sur le dispositif Passerelle, 2 ménages sont entrés en 2020, 2 en 2021, 2 en 2022 et 9 en 2023. Il s'agit essentiellement de ménages isolés, familles monoparentales et couples avec enfant(s) (7 femmes ou hommes seuls, 4 familles monoparentales et 4 couples avec enfant(s).

Sur les 70 situations présentes et entrées depuis 2020, 35 sont présentes depuis moins de 6 mois (soit 50% des ménages). La présence de ménages depuis moins de 6 mois est en progression (16 en 2019, 12 ménages en 2020, 14 ménages en 2021, 15 ménages en 2022 et 2023, 22 ménages en 2024 et 35 ménages en 2025).

Aussi, pour les 52 situations ayant dépassé le délai de 3 mois, il est pertinent d'analyser les points de blocage et les perspectives.



Note de lecture :
positionnés sur liste d'attente : ménages positionnés sur la liste d'attente d'un dispositif d'hébergement d'insertion/logement accompagné du SIAO 49 dont 6 sur l'ASR, 3 sur l'IML/SL, 2 sur le CHRS Insertion, 1 sur l'IML MDG

orientés en l'attente de la réponse de la structure : ménage positionné sur un logement vacant dont la réponse à l'orientation IML/Sous-location est en attente dont 10 sur l'IML/SL, 3 en Résidence sociale, 2 en CHRS Insertion, 1 en Pension de Famille et 1 en ASR

en attente d'entrée sur un dispositif : ménage positionné sur un logement vacant dont l'orientation a été validée dont 1 sur l'IML/SL

problématique administrative liée au titre de séjour

problématique de santé : addiction, physique, psychique

proposition de logement social en cours : ménages viennent de recevoir une proposition de logement social

Sur les 70 situations présentes et entrées depuis 2020, 35 sont présentes depuis moins de 6 mois (soit 50% des ménages). La présence de ménages depuis moins de 6 mois est en progression (16 en 2019, 12 ménages en 2020, 14 ménages en 2021, 15 ménages en 2022 et 2023, 22 ménages en 2024 et 35 ménages en 2025).

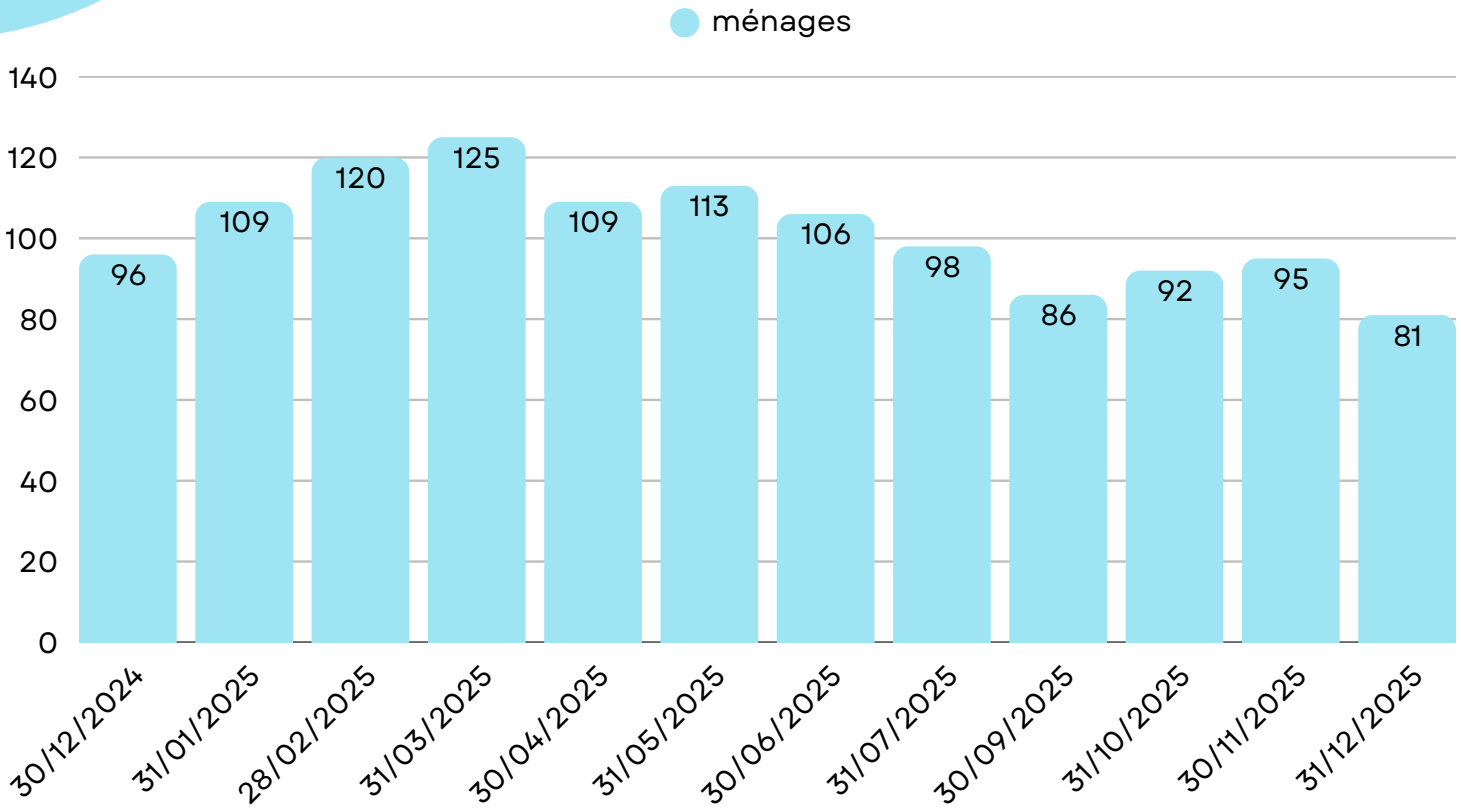
Aussi, pour les 52 situations ayant dépassé le délai de 3 mois, il est pertinent d'analyser les points de blocage et les perspectives :

- 4 situations évoluent lentement en raison d'une problématique administrative (titre de séjour)
- 2 situations évoluent lentement en raison de problématiques de santé (addiction, physique et psychique)
- 2 ménages sont en liste d'attente CHRS insertion
- 3 ménages sont en liste d'attente IML/Sous-location
- 1 ménage est en liste d'attente IML Mandat de gestion
- 6 ménages sont en liste d'attente ALT Réfugiés
- 10 ménages sont orientés sur un logement disponible d'une structure en IML/Sous-location (ménage positionné sur un logement vacant dont la réponse à l'orientation IML/Sous-location est en attente)
- 3 ménages sont orientés sur un logement disponible d'une structure en Résidence sociale (ménage positionné sur un logement vacant dont la réponse à l'orientation Résidence sociale est en attente)
- 2 ménages sont orientés sur un logement disponible d'une structure en CHRS Insertion (ménage positionné sur un logement vacant dont la réponse à l'orientation CHRS Insertion est en attente)
- 1 ménage est orienté sur un logement disponible d'une structure en Pension de Famille (ménage positionné sur un logement vacant dont la réponse à l'orientation Pension de Famille est en attente)
- 1 ménage est orienté sur un logement disponible d'une structure en ASR (ménage positionné sur un logement vacant dont la réponse à l'orientation ASR est en attente)
- 1 ménage est en attente d'une entrée en IML/Sous-location (ménage positionné sur un logement vacant dont l'orientation a été validée)
- 4 ménages viennent de recevoir une proposition de logement social
- 1 ménage dont la demande de logement social est à mettre à jour
- 11 ménages relèvent du logement autonome

LES MÉNAGES EN LISTE D'ATTENTE AU 31/12/2025

LES CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES EN LISTE D'ATTENTE

Evolution du nombre de ménages sur liste d'attente entre décembre 2024 et 2025 sur le dispositif Passerelle



Source : tableau de suivi Passerelle

Les données n'ont pas été réalisées pour le mois d'août 2025.

L'ensemble des ménages demandeurs sans domicile fixe et avec une situation administrative le permettant ne sont pas recensés dans la liste d'attente. La liste d'attente n'est pas exhaustive mais donne un aperçu du besoin.

81 ménages en liste d'attente au 31/12/2025 (soit 105 personnes).

Le nombre de ménage en liste d'attente tend à diminuer (en dessous de la centaine depuis juillet 2025). La liste d'attente permet de dénombrer les ménages ayant besoin d'une solution temporaire d'hébergement en attente d'intégrer un dispositif d'hébergement d'insertion adapté ou un logement social.

LES CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES EN LISTE D'ATTENTE

Répartition des ménages en liste d'attente au 31/12/2025 selon la composition familiale

	Nombre de ménages	
Femme seule	22	27%
Homme seul	47	58%
Couple sans enfant	6	7%
Femme seule avec enfant(s)	3	4%
Homme seul avec enfan(t)	1	1%
Non précisé	2	2%
TOTAL	**81**	**100%**

Source : tableau de suivi Passerelle

L'adaptation du parc de logements au regard de la demande est une réflexion à mener. Les logements (essentiellement des T3 et T4) sont plutôt adaptés pour des familles de plusieurs membres. Toutefois, les ménages en liste d'attente sont majoritairement des ménages isolés. Des cohabitations de plusieurs ménages isolés ou bien de plusieurs familles de petites tailles au sein d'un même logement pourraient être envisagées.

Répartition des ménages en liste d'attente au 31/12/2025 selon le territoire d'orientation souhaité

	Nombre de ménages	
Angers	48	59%
Angers/Cholet	2	2%
Angers/Cholet/Saumur	1	1%
Angers/Cholet/Saumur/Segré	2	2%
Angers/Saumur	3	4%
Angers/Segré	1	1%
Cholet	2	2%
Saumur	5	6%
Non renseigné	17	21%
TOTAL	81	**100%**

Source : tableau de suivi Passerelle

Les données n'ont pas été réalisées par tranche d'âge pour la période présentée.

La plupart des ménages demandeurs sont des hommes ou femmes seuls et souhaitant être hébergés sur le territoire angevin. La captation de prochains logements sur le dispositif Passerelle serait à privilégier sur Angers.

LES APPORTS ET PLUS-VALUES DU DISPOSITIF

LES APPORTS ET PLUS-VALUES DU DISPOSITIF

Les hébergements à la nuitée (type halte de nuit/hôtel) permettent difficilement de capter les personnes avant que la situation ne se dégrade. Le dispositif Passerelle répond donc pleinement au besoin d'améliorer les conditions de prise en charge des ménages sans domicile fixe, en situation de détresse et en attente d'une entrée dans un dispositif d'insertion géré par le SIAO 49 ou bien dans l'attente de l'octroi d'un logement.

Repérage des situations

L'articulation urgence/insertion permet d'étendre le repérage des personnes en urgence inconnues des dispositifs de la veille sociale et ayant besoin d'un hébergement. Cela permet d'apporter des nouvelles réponses à un public plus large.

Adéquation de l'offre aux besoins

Un travail continu de repérage des situations par des outils de suivi internes au SIAO permet de constater que la majorité des besoins identifiés concerne tous les types de ménages avec une majorité d'isolés (femme seule et homme seul).
Il convient donc d'interroger l'adéquation et/ou le développement du parc aux compositions familiales repérées.
Dans une perspective de création de places ou de restructuration du parc, une orientation vers des logements T1 et T2 semble pertinente notamment au regard de la complexité des situations, pour qui la cohabitation apparait difficile. Aussi, l'ouverture de places sur le territoire Choletais permettrait l'élargissement des possibilités de répondre aux besoins.

Réévaluation des situations au sein du dispositif

La mise en place de rencontres régulières ou les échanges entre référent SIAO49 du dispositif Passerelle et les équipes des opérateurs Passerelle permet la mise à jour des situations et/ou de réadapter les orientations. Le travail en partenariat fait évoluer les situations.
Les retours sur les ménages accueillis et accompagnés dans ce dispositif met à jour le besoin d'un travail en collaboration avec les référents extérieurs. Le référent Passerelle SIAO49 est un soutien dans le lien de cette coopération mais aussi auprès des collaborateurs du SIAO 49 des dispositifs d'insertion.

Accès au logement

Les rencontres ont permis de faire un point sur les demandes de logement social à mettre à jour, a faire remonter les demandes contingentées mais aussi parfois à faire évoluer la priorisation.

Ateliers de groupes proposés

Réalisation d'ateliers collectifs à destination des personnes hébergées sur le dispositif en lien avec la thématique du logement (présence de nuisibles, économies d'énergies, démarches d'administratives à effectuer dans le logement autonome). Les participants peuvent trouver des réponses à leurs difficultés et leurs besoins sur la gestion de leur logement. Ces ateliers favorisent les échanges et le partage de connaissances tout en rompant avec l'isolement pour certains hébergés.

Pour ce bilan Passerelle retraçant l'année 2025, les gestionnaires d'hébergements seront sollicités afin d'apporter des éléments qualitatifs sur les apports, les plus-values associés et les freins rencontrés sur le dispositif Passerelle.

LES FAITS MARQUANTS EN 2025

La sortie des derniers ménages entrés sur le précédent dispositif (l'ex HUDC avant 2018)

Les deux ménages restant de l'ex HUDC sont sortis au cours de l'année 2025. Le dispositif Passerelle dispose de la totalité des places financées soit 186 places pour l'année 2026.

LES PERSPECTIVES EN 2026

ADLP : 10 places supplémentaires localisées sur Angers et Verrières-en-Anjou.

AIH : réouverture prochaine de places Passerelle fléchées pour les jeunes sortant d'ASE qui permettrait de les mettre à l'abri temporairement dans leur parcours d'hébergement/logement. Il s'agirait de logements individuels et de petites typologies.

SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires
Coordination - Orientation - Observatoire

SIAO 49
Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
du Maine-et-Loire

49000 Angers
02.41.47.79.11
accueil@siao49.fr
www.siao49.fr

Contact :
Pierre-François BODIN
Chargé de mission de l'Observatoire social
02.41.47.79.11

Réalisation :
Pierre-François BODIN